

Faculté de droit**DPRI2382 Séminaire de droit privé**

[30h]

Ce cours trisannuel est dispensé en 2007-2008, 2010-2011,...

Cette activité se déroule pendant toute l'année

Enseignant(s): Denis Philippe

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Indépendamment des exigences spécifiques à chaque séminaire en particulier, un séminaire de troisième licence doit satisfaire aux conditions suivantes : le séminaire est une formule pédagogique qui doit permettre à l'étudiant de valoriser son travail sur quatre plans différents au moins : recherche, rédaction d'un écrit, présentation orale, participation aux discussions.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Une grande flexibilité existe au niveau des modes d'organisation du séminaire (nombre de séances, organisation de week-ends, etc). Il est cependant requis que pour un séminaire de 15 étudiants, le total des séances en commun atteigne effectivement 30 heures, et que la formule retenue laisse une large place aux discussions en groupe.- Quel que soit le moment de l'année où le séminaire est organisé, une première réunion doit avoir lieu au plus tard deux semaines après la rentrée de septembre, où les sujets seront distribués, ou tout au moins proposés aux étudiants.- Même si la remise d'un écrit est exigée avant ou pour la séance de présentation orale, une possibilité de remanier doit être ouverte aux étudiants, et la date limite pour la remise de l'écrit définitif doit être la même pour tous.- Le travail écrit doit être du niveau d'une note ou d'un article susceptible d'être publié. Il doit comporter des apports originaux. Les manquements à la probité scientifique (plagiats) seront sanctionnés avec la plus grande rigueur. Le titulaire veillera particulièrement à la correction de la langue et de l'expression. L'ampleur de l'écrit peut varier selon les cas, mais le travail doit en tout cas comporter 20 pages au moins et 50 pages au plus (maximum susceptible d'être adapté en cas de travail collectif).- Les travaux réalisés en groupe doivent permettre l'individualisation de l'apport de chacun.- Toutes les prestations liées à un séminaire doivent être achevées pour la fin du mois d'avril.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DROI23/HD Troisième licence en droit (horaire décalé)